Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260320-20260320_01-DE

PLAUDREN

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES
COMMUNE DE PLAUDREN

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

L'An Deux Mille vingt-six, le vingt mars à vingt heures, le conseil municipal, légalement convoqué en date du seize mars, s'est assemblé en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Hervé LE MIGNON, doyen d'âge des membres du conseil municipal.

Présents (19) : Mme LE LUHERNE Nathalie, M. BROHAN Guénaël, Mme DRÉANO Françoise, M. GERAUX Olivier, Mme GILLET Aurélie, M. LE MIGNON Hervé, Mme LE GALLOUDEC-AUBERT Christelle, M. FERIR Michaël, Mme BROHAN-GUYOT Colette, M. STANGUENNEC Mickaël, Mme ROCHER Gwladys, M. OFFRET Anthony, Mme TIERNY Dominique, M. MARTIN François, Mme EHANNO Delphine, M. EVENO Jacques, M. ATHIMON Jonathan, Mme RENAUD Aline, M. BAUCHER Ronan

Secrétaire de séance : Mme GILLET Aurélie
Présents : 19
Votants : 19

Délibération n°2026/03/20-01 – Élection du maire

Rapporteur : M. Hervé LE MIGNON

Le président de séance déclare les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

Il rappelle que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal, conformément aux dispositions des articles L.2122-4 et L.2122-7 du CGCT.

Si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le conseil municipal désigne comme assesseurs :

- M. Ronan BAUCHER
- M. Michaël FERIR

Déclaration de candidature :
- Mme Nathalie LE LUHERNE
- M. Jonathan ATHIMON

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 056-215601576-20260320-20260320_01-DE

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 19
Nombre de votants : 19
Nombre de suffrages exprimés : 19
Majorité absolue : 10

Résultat du vote :

- Mme Nathalie LE LUHERNE : 16 voix
- M. Jonathan ATHIMON : 3 voix

Bulletins blancs ou nuls : 0

Mme Nathalie LE LUHERNE ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est proclamée maire et immédiatement installée dans ses fonctions.

Le président de séance proclame Mme Nathalie LE LUHERNE maire de la commune, qui accepte ses fonctions.

La séance se poursuit sous la présidence du maire nouvellement élu.

Le 24/03/2026
Pour copie conforme,
Le Maire de Plaudren,
Nathalie LE LUHERNE

